

Quelques réflexions sur la démocratisation de l'enseignement

Autor(en): **Brunisholz, M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **95 (1966)**

Heft 4

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1040301>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Quelques réflexions sur la démocratisation de l'enseignement

On parle beaucoup de la démocratisation de l'enseignement. Que veut-on dire par là? Les uns la définissent «l'accès à toutes les carrières garanti à chacun». Je suppose qu'ils pensent seulement à ceux qui en sont capables, sinon ce serait l'expression d'une nouvelle démagogie. D'autres y voient la possibilité donnée à tous d'acquérir les connaissances correspondant à leurs aptitudes.

Le national-socialisme avait déjà voulu réaliser à sa manière la démocratisation de l'enseignement. Il s'était attaqué à la méthode plutôt qu'à la réforme de l'école en tant qu'institution d'Etat. Le maître voyait ses compétences changées en obligation de répondre simplement aux questions des élèves qui décidaient eux-mêmes, selon leur fantaisie, des matières à étudier et des horaires à établir. Inutile d'ajouter qu'une telle conception de l'école, à vrai dire tout à fait démocratique, ne fit pas long feu.

Chez nous l'école primaire est déjà démocratisée puisqu'elle est obligatoire et gratuite pour tous les enfants. On est même en train de la subdiviser en différentes sections selon l'intelligence des élèves. Ce fractionnement, poussé à l'excès, peut devenir préjudiciable à certains enfants. Les élèves sont tirés vers le haut non seulement par le maître, mais par leurs condisciples. Si ceux-ci sont tous égaux dans leur médiocrité, on ne voit pas comment peut se réaliser pour eux cette instruction mutuelle qui joue pourtant un rôle important en éducation.

Il s'agit donc chez nous en premier lieu de démocratiser l'enseignement universitaire et l'enseignement secondaire supérieur qui y prépare. L'idée de vouloir faire bénéficier des écoles supérieures non seulement ceux qui jouissent du privilège de la naissance ou de la fortune est certainement juste. La vivacité de l'intelligence et sa profondeur ne sont pas l'apanage d'une classe sociale. La vocation de chaque homme est manifestée par les dons naturels et spirituels qui lui sont départis. Les uns tiennent de leur atavisme comme aussi de leur éducation les dons naturels qui les rendent particulièrement aptes à la gestion, à l'acquisition, à l'administration des richesses spirituelles ou matérielles. D'autres sont inaptes à de telles fonctions. Cette inégalité, cette diversité d'aptitudes est un fait indéniable, la raison et l'expérience le prouvent. C'est une loi naturelle qui manifeste une intention du créateur.

La possession de dons particuliers est une désignation de la nature et un appel à jouer un rôle plus élevé. Cette richesse est un dépôt qui oblige celui qui en est bénéficiaire à la faire fructifier et à utiliser à ses fins person-

nelles d'abord, mais aussi à celles de ses frères. Mais ce développement exige parfois des moyens qui ne sont pas toujours à la disposition de chacun. C'est alors que doit intervenir dans la société chrétienne l'aide de la communauté. Le droit à la vie, ce droit souverain contient ce qui est nécessaire à l'épanouissement de tout l'être et de ses particularités propres. Ce n'est donc pas du collectivisme trop poussé que de rendre possible aux pauvres l'accès aux hautes études, quand ils en sont capables, mais un rôle normal de l'Etat chrétien.

C'est cependant là une vue idéalisée. Tout serait simple sans la prétention et l'orgueil humain. Sont multitude ceux qui se croient détenteurs de talents spéciaux et si l'Etat se mettait sur le pied de s'incliner devant les caprices de chacun, il n'arriverait qu'à créer une légion de ratés prétentieux et d'ânes savants, un prolétariat intellectuel le plus dangereux de tous. Une sélection non seulement symbolique, mais efficace et même sévère s'impose.

L'Etat de Fribourg a déjà commencé la réalisation d'un tel programme, celui de favoriser l'accès aux études, par la création du Fonds cantonal des études. Son développement causera de nouvelles charges pour l'Etat, c'est-à-dire pour tous car l'Etat c'est nous et il ne possède rien de plus que ce qu'on lui donne. Récoltera-t-il de la reconnaissance de tout cela? Nous ne le croyons pas, mais au contraire des critiques plus acerbes de la part du citoyen-contribuable.

Il ne faudrait pas que la démocratisation des études soit à sens unique, c'est-à-dire que les charges soient collectivisées et les profits individualisés. Si l'Etat facilite dans une large proportion l'accès aux hautes études à ceux qui en ont le goût et les aptitudes, c'est pour créer une élite au service de la communauté. Ajoutons qu'il faudrait reconnaître à cette élite la place qui lui reviendrait. Mais nous constatons aussi ce fait: la revendication du droit aux études et même davantage par un pré-salaire pour revendiquer après le nouveau droit à la liberté de s'enrichir. Collectivisme d'un côté, libéralisme de l'autre, cela ne peut se concevoir. Si la société représentée par l'Etat consent à de grands sacrifices dans l'ordre social, ceux qui en sont les bénéficiaires doivent se souvenir plus tard qu'ils ont en contrepartie un service social à remplir en modérant leurs prétentions, sinon l'Etat serait obligé avec le temps de les y contraindre, car il n'y a pas de devoir sans droit, ni de droit sans devoir.

M. Brunisholz